

Quelle équipe compose l'ESAD ?

Une équipe pluri-professionnelle composée de :

- Une Ergothérapeute Coordinatrice
- Un Infirmier diplômé d'Etat
- Une psychomotricienne
- Trois Assistantes de Soins en Gériatrie (Aides-Soignantes diplômées d'Etat)

L'équipe intervient du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h.

Quel partenariat ?

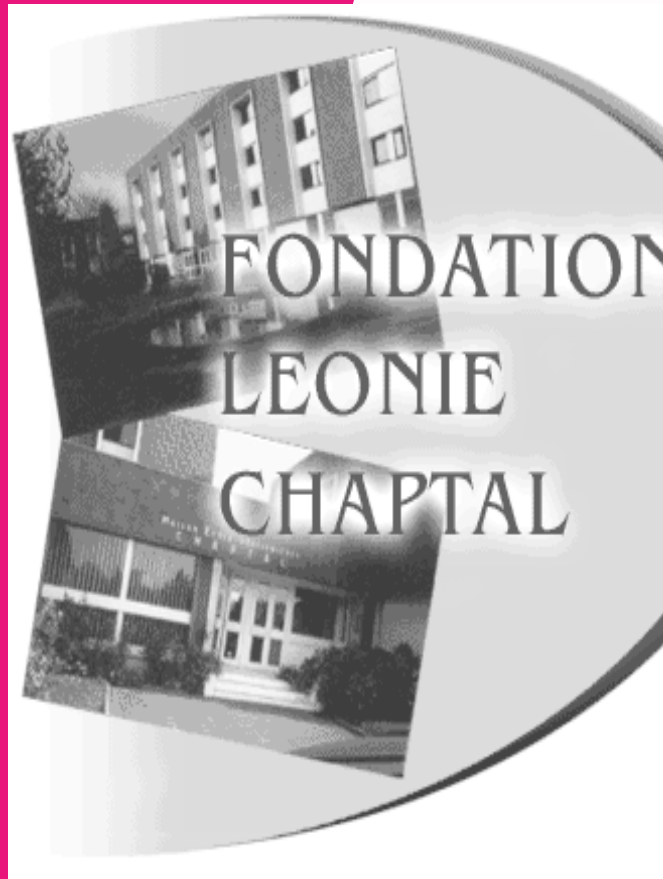
L'équipe travaille en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire concerné :

Réseau Automne ; Centres hospitaliers ; CLIC ; Consultations mémoire ; Accueils de jour ; Hôpitaux de jour ; CCAS ; Associations d'Aide à domicile ; France Alzheimer ; MAIA ; Conseillères gériatriques du Conseil Général ;...

A l'issue des séances, l'équipe transmettra un bilan des résultats obtenus et le relai au médecin prescripteur et/ou au médecin référent.

Communes d'intervention :

- Arnouville-Lès-Gonesse
- Bonneuil en France
- Bouqueval
- Garges-Lès-Gonesse
- Gonesse
- Groslay
- Piscop
- Sarcelles
- Saint Brice sous Forêt



Marie—Edith SUTTER

Ergothérapeute Coordinatrice

Téléphone : **01.39.94.31.47**

Télécopie : **01.39.94.83.74**

Courriel : **esad@fondation-chaptal.fr**

Site : **www.fondationleoniechaptal.fr**

Equipe

Spécialisée

À

Domicile

**FONDATION
LÉONIE
CHAPTAL**



Présentation de l'Equipe Spécialisée

À Domicile (ESAD)

En réponse à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, l'ESAD a été créée le 1^{er} janvier 2012.

Quels types de soins ?

L'équipe mobile intervient à domicile afin de faire accepter un environnement le plus fonctionnel possible à la personne tout en maintenant ses capacités restantes. Elle permet également de ralentir la perte d'autonomie dans les activités de la vie quotidienne.

Elle soutient et accompagne aussi les aidants (conjoint, famille,...).

La prestation de soins d'accompagnement et de réhabilitation fait partie des stratégies thérapeutiques non médicamenteuses.

Comment ?

Ce sont des prestations individuelles qui sont adaptées à chacun des patients (projet personnalisé) et réalisées à domicile

sur prescription médicale soit du médecin référent ou du médecin spécialiste :

De 12 à 15 séances sur une durée maximale de 3 mois renouvelable 1 fois/an. La séance est d'une durée de 45 minutes à 1 heure.

La capacité du service est de 10 places
soit pour 30 personnes.

Les étapes de l'accompagnement

- ◇ Accueil téléphonique de 9h-12h30 et de 14h-17h du lundi au vendredi : recueil des informations , prise de rendez vous.
- ◇ Visites à domicile : une évaluation sera réalisée par l'infirmière coordinatrice et l'ergothérapeute.
- ◇ Admission, proposition d'un projet personnalisé, planification des séances.
- ◇ Mise en place du projet avec les assistantes de soins en gérontologie, bilan et réajustement.
- ◇ Mise en lien avec des partenaires pour assurer le suivi.

Pour qui ?

- ◆ Pour les malades présentant des troubles de la mémoire.
- ◆ Pour les personnes atteintes, au stade précoce, de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.
- ◆ Pour les malades diagnostiqués.
- ◆ Pour les malades ne relevant pas d'un SSIAD classique.
- ◆ Pour les malades ayant un début de répercussion de la maladie sur leur vie quotidienne.

Qui finance ?

Le financement de cet accompagnement est assuré intégralement par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Le service se charge des démarches administratives auprès de l'assurance maladie ; sous réserve de nous donner la prescription médicale et l'attestation d'Assurance Maladie.